

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021  
(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### ➤ VIE ASSOCIATIVE

1°) Le Conseil Municipal a pris acte du bilan financier des mises à disposition des agents communaux au profit des associations locales (année scolaire 2020/2021) pour un montant total de 10 419,26€.

### ➤ AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE

2°) Le Conseil municipal confirme la candidature de la ville à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée », autorise Madame la Maire à adhérer à l'association TZCLD, à signer la charte d'engagement, et autorise la mise en place d'un Comité Local pour l'Emploi.

3°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 600€ à l'association « 100 pour un- Grand Poitiers »

### ➤ COMMUNICATION

4°) Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Grand Poitiers Communauté urbaine.

### ➤ CULTURE

5°) Le Conseil municipal décide de fixer à 15€ le tarif 2022 pour l'abonnement à la bibliothèque (tarif inchangé depuis 2016).

### ➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VOIRIE ET URBANISME

6°) Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs 2022 des droits de place et de diverses prestations voirie comme suit :

Droits de place : le mètre linéaire : **0.76€** TTC, forfait gros tonnage : **19,40€** TTC

Voirie communale : fourniture et pose de buses (diamètre 300mm/ml) : **384€** TTC, abaissement bordure (forfait) : **893€** TTC, intervention forfaitaire des services techniques (hors main d'œuvre) en cas de défaillance ou manquements d'entreprises ou de particuliers : forfait de **620€** TTC.

7°) Le Conseil municipal donne son accord aux modifications de l'avenant n° 2 à la convention opérationnelle n° 86-15-015 liant l'Etablissement Public Foncier-Nouvelle Aquitaine (EPF-NA), la commune de Migné-Auxances et Grand Poitiers qui a pour objet de la prolonger d'un an.

### ➤ CIMETIERES

8°) Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2022 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires de la manière suivante :

Concessions en pleine terre	Simple (2m <sup>2</sup> )	Double (4m <sup>2</sup> )
Cinquantennaires	<b>343€</b>	<b>686€</b>
Trentennaires	<b>153€</b>	<b>348€</b>
Temporaires (10 ans)	<b>71€</b>	<b>142€</b>

Columbarium (la case) :

10 ans : 312€

30 ans : 546€

Caveau d'attente (par jour) : 7.10€  
Ouverture de case : 70€  
Enfouissement des cendres dans le jardin du souvenir : 106€  
Plaque de colonne funéraire : 28€

➤ BATIMENTS

9°) Le Conseil municipal donne son accord pour les travaux d'isolation thermique des locaux du centre socio-culturel la Comberie et autorise Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 462€ au titre de la DETR 2022 (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Le montant total des travaux s'élève à 51 540€ HT.

➤ FINANCES

10°) Le Conseil municipal donne son accord pour l'aménagement d'aires de jeux à Limbre et dans le parc de la Comberie et autorise Madame la Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 13 347€ au titre de la DETR 2022. Le montant total des travaux s'élève à 44 490€ HT.

11°) Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 qui s'équilibre à 0€ en section de fonctionnement et à 151 500€ en investissement (dont 96 800€ de nouvelles subventions)

12°) Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à mandater en section d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

13°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2022 de location des salles communales.

14°) Le Conseil Municipal décide de fixer à 38€ le coût horaire 2022 de la main d'œuvre communale.

➤ RESSOURCES HUMAINES

15°) Le Conseil municipal décide de modifier le régime indemnitaire existant et de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

16°) Le Conseil municipal décide d'augmenter la participation de l'employeur aux frais de mutuelle avec une hausse progressive mensuelle de 5€/mois/agent sur une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

17°) Le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs dans la perspective de plusieurs départs en retraite et pour tenir compte des nécessités de service dans les services scolaire et périscolaire.

18°) Le Conseil municipal décide de verser une aide de 1 525€ à un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé (qui sera remboursée à la commune par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

➤ INTERCOMMUNALITE

19°) Le Conseil municipal autorise Monsieur Philippe MAINARD, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la Charte de développement des Energies renouvelables (EnR) avec Grand Poitiers.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 22 décembre 2022



La Maire,  
Florence JARDIN